



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

ENI-ELEVES

DECLARATION LIMINAIRE CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 14 JANVIER 2010

Madame la Présidente,

Le conseil d'établissement aurait dû se tenir le jeudi 17 décembre 2009. Les représentants des élèves et stagiaires de l'ENI ont refusé de siéger. Le problème de la représentativité est bafoué par le refus de la DRF d'organiser des élections permettant à la parité d'être enfin respectée. En effet, il est impératif, pour les élèves, que le débat en conseil d'établissement puisse avoir lieu avec l'ensemble des représentants des personnels (professeurs et élèves).

Bientôt 5 mois que notre promotion est installée mais, dès le début du mois de novembre 2009, le ressenti des élèves s'exprimait :

« On n'a pas le temps ! »

Nous avons déjà l'impression que cela faisait beaucoup plus longtemps que nous avons intégré l'ENI.

Cette scolarité est organisée de telle manière qu'elle nous plonge dans une situation de malaise : on se sent pressé, toujours en retard, jamais au point, toujours débordé ! On nous a expliqué que les différentes matières s'imbriquent les unes aux autres, qu'il s'agit d'un puzzle.

Mais avons-nous le temps de souffler, de prendre un peu de recul, de pouvoir travailler nos cours, de réviser pour tout assimiler correctement et faire en sorte que toutes les matières se connectent.

Pour ce premier quadrimestre sans pause : heures de cours, études personnelles, cours optionnels et travail personnel...

L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires dénonce ces formations de CS et d'IE que beaucoup nomment, à juste titre, «formation TGV» !

Il s'agit d'une formation qui nous stresse, d'une scolarité qui nous renvoie une mauvaise image de nous-même, d'une école qui nous plonge dans le désarroi !

Comment réussir notre future vie professionnelle alors que l'on fait tout pour nous faire douter : « Vous avez une mauvaise note, vous n'avez pas assez travaillé, vous n'avez pas votre place ici ! »

Pensez aux externes, aux internes qui n'ont pas obligatoirement un cursus fiscal, aux personnes handicapées, aux chargés de famille et pensez surtout que nous sommes des êtres humains et non des machines.

Une précision s'impose : il n'est pas question de faire un procès aux chargés de mission d'enseignement mais à la direction, seule maître d'œuvre et responsable de la scolarité et de ses contraintes.

Ce STRESS, face à la "course au programme", face à la mise en concurrence induite par les modalités de première affectation avait déjà été évoqué par nos prédécesseurs.

M Arnal, lors du conseil d'établissement de décembre 2008, avait présenté le document unique destiné à lister les risques professionnels comprenant notamment le facteur "stress".

Une réunion devait avoir lieu le 17 juillet 2009 pour les stagiaires en formation initiale.

Où en est-on ?

Il semble que la mise en application du "D.U" reste difficile.

Est-ce la seule réponse de l'administration face au mal vivre des élèves ?

Un autre exemple du manque de considération des élèves : la journée du 23 décembre !

La demande d'obtention du 23 décembre est récurrente depuis plusieurs scolarités sachant qu'il y a encore quelques années, les stagiaires bénéficiaient de deux semaines de congés sans que cela ne nuise à la qualité des enseignements.

Septembre 2009 : le 23 décembre est mis à l'ordre du jour lors de la rencontre intersyndicale de rentrée avec la Directrice.

Octobre 2009 : la direction nous fait une proposition mais qui crée une inégalité de traitement entre les collègues !!!

Novembre 2009 : Remise de la pétition intersyndicale signée par une large majorité de stagiaires.

Il a fallu attendre la lecture d'une note aux élèves, après de nouvelles et nombreuses interventions de l'intersyndicale, le vendredi 18 décembre en fin de matinée pour apprendre que les cours étaient enfin suspendus à compter du mardi 22 décembre.

N'est-ce pas un signe de mépris vis-à-vis des élèves qui s'absentent loin de chez eux pendant 9 ou 11 mois pour suivre une formation devant, en théorie, les préparer à leur futur métier.

Il est vrai que ces élèves n'ont pas de famille, pas de contraintes personnelles, pas de train à prendre, pas d'avion.....

Mépris, infantilisation ..., les mots pour définir le feuillet du 23 décembre ne manquent pas. Le résultat de ces tergiversations en cette période de difficultés financières pour chacun d'entre nous, est : des frais supplémentaires.

Infantilisation aussi quand on voit qu'il est impossible d'imprimer l'ensemble des documents transmis par la direction, que ce soit annales ou programmes de révision par exemple !!!

Concernant le contrôle continu des connaissances, il est de plus en plus vécu comme une sanction voire un deuxième concours.

Les enseignements ne devraient-ils pas impacter la colle plutôt que l'inverse ?

Le conseil d'établissement de ce jour sera l'occasion de faire un point d'étape sur les premiers résultats des épreuves de contrôle des connaissances (écrits et oraux).

Ces premiers résultats sont un facteur de stress supplémentaire :

- près de 10% des inspecteurs élèves ont une note inférieure à la moyenne et près de 25% d'entre eux en dessous de 12,
- 15 contrôleurs stagiaires restent en dessous de la moyenne à l'issue de l'oral et presque 15% en dessous de 12.

NON, ce n'est pas par manque de travail !

D'autres facteurs doivent être pris en compte par la direction :

- des cours en conférence dont le sujet tombe à la colle, quand on connaît toute la problématique de ces derniers (bruits, nombre d'élèves.....),
- la vitesse des enseignements dispensés,
- le contrôle de connaissance qui cherche plus à piéger qu'à évaluer le niveau d'assimilation,
- le 1/3 temps : une réponse non adaptée aux contractuels handicapés,
- des contrôleurs stagiaires ayant leur note d'écrit le 9 décembre pour un oral à passer le 14 ou 15 décembre,
- des inspecteurs élèves en difficulté ayant connaissance de leur note la veille des congés scolaires, qui partent avec un devoir de vacances, qui bénéficient, mais pas tous, de séances de soutien en salle Paul Frémont la semaine précédant la colle et qui n'ont en fait qu'un week-end pour pouvoir se remettre à flot.

Est-ce cela l'ENI ?

Est-ce cela l'exigence de qualité attendue d'une formation professionnelle?

A la lecture des Procès verbaux antérieurs, nous ne pouvons que constater la récurrence du « problème CMFI ». On ne peut que répéter, une fois de plus, que l'utilité de celui-ci reste à démontrer. A moins qu'il ne soit que le prétexte à un contrôle de connaissances supplémentaire poussant, bien plus que les autres matières enseignées, à un bachotage inutile (on peut voir l'impact de ces 4 points sur la note globale de la 1ère colle)...

Est-il utile, alors que le travail personnel réclame déjà un investissement certain, d'ajouter une charge supplémentaire ?

De plus, pour un enseignement commun aux écoles de nos 2 ministères, le contrôle de connaissances diffère selon les administrations, tant dans les questions posées que dans l'importance qui lui est donnée via sa notation, et pourtant, nous avons tous suivi la même formation.

Le 29 novembre 2009, un groupe de travail « harmonisation des régimes indemnitaires » s'est tenu, présidé par Philippe RAMBAL, Directeur Général Adjoint.

L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires lui a rappelé que ses représentants des stagiaires de l'ENI lui avaient adressé en juillet 2009 un courrier lui demandant d'ouvrir des discussions sur trois sujets indemnitaires importants :

- l'indemnité de stage,
- les frais supplémentaires de stage,
- l'absence d'indemnité de stage premier métier.

Concernant les indemnités de stage et les frais supplémentaires de stage, le SNUI attend toujours des réponses. Le contentieux est lourd, très lourd !

Il faut absolument revenir sur le régime d'attribution des indemnités de stage (pratique et théorique pour les CS et théorique pour les IE) :

- suppression de la notion de résidence familiale et administrative,
- suppression de la notion Paris et petite couronne,
- suppression de la nouvelle règle de « communes limitrophes ».

Nous exigeons un régime indemnitaire unique quelque soit le lieu de formation et d'origine du stagiaire, basé sur le régime le plus élevé actuellement existant.

De plus, depuis la réforme RUELLE, la DGI a imposé que les stagiaires effectuent leur stage pratique sur leur lieu d'affectation. Cette réforme limitait le libre choix du lieu de stage, imposait une révision des modalités d'affectation, compressait les délais de dépôt des fiches de vœux et donc d'élaboration du mouvement de 1ère affectation des inspecteurs élèves.

Sans concertation préalable, au travers d'une note signée du DRH de l'époque, la DGI décidait de transférer la gestion des IE, dès le 1er septembre, aux directions d'affectation. Cette décision a conduit à exclure les stagiaires en SPM du champ des frais de mission (la résidence de stage devenant pour beaucoup la résidence administrative).

L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires s'est insurgé contre cette décision, condamnant le fait que les IE se retrouvent pendant 6 mois avec une réelle perte de pouvoir d'achat, l'indemnité de scolarité n'étant plus versée et les indemnités de poste n'étant versées qu'à compter de mars. Il semblerait que, lors du dernier groupe de travail, une ouverture ait été faite. Nous attendons les documents officiels chiffrés pour savoir si nous pouvons nous réjouir ou non.

Les décisions concernant ce régime indemnitaire ont toute leur importance : la réforme de la scolarité des contrôleurs évoqué dans le groupe de travail formation professionnelle prévoyant l'instauration d'un stage 1er métier.

Le début de notre scolarité n'a pas été l'occasion d'un dialogue social digne de ce nom. Nous espérons, à l'aube de cette nouvelle année, retrouver une transparence totale, sans laquelle notre rôle d'élus en tant que représentants des élèves et des stagiaires ne pourra pas jouer pleinement son rôle.